



M. le secrétaire d'état chargé des transports M. Alain VIDALIES 246 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Paris, le 11 septembre 2016

Objet : fonds de garantie

Monsieur le secrétaire d'état chargé des transports.

L'Union des Syndicats FO-UNCP Taxi a appelé le 26 janvier 2016 à un mouvement national avec des revendications claires, demander la fin du détournement de la loi loti, l'abus du statut d'autoentrepreneur, l'évasion fiscale par les plateformes VTC et la réparation du préjudice subi par la profession quel que soit le statut. Une méditation s'en est suivie avec le député Laurent GRANGUILLAUME, lors de différentes réunions nous avons souligné à nos interlocuteurs que depuis la loi d'octobre 2014 les taxis ont tout accepté au nom de la modernisation.

Par ailleurs les VTC et les plateformes de mise en relation ont toujours ignoré et bafoué toutes les réglementations et les lois. Par exemple le retour au garage : nous avons demandé la réparation du préjudice subi ou l'indemnisation, on nous a pondu un fond de garantie dont le financement serait supporté par le secteur du transport particulier de personnes.

Il serait incongru de demander aux victimes de la concurrence déloyale de refinancer leurs propres licences, en effet nous avons subi depuis 2009 une déréglementation sauvage de notre profession puisque nous avons vu arriver d'autres acteurs dans le transport de personne ne respectant aucunes lois ni règles. L'application Heetch, par exemple, qui continue son activité alors que la loi de 2014 l'interdit.

Certains chauffeurs de taxi attendent impatiemment la mise en place de ce dernier et nous les comprenons.

Si ce fonds de garantie doit être mis en place la profession refusera de participer à son financement, de notre point de vue seul les VTC et leurs plateformes doivent être taxés tout comme l'état, responsable de la situation actuelle

Nous regrettons que lors de toutes ces réunions et malgré notre insistance, rien n'a été fait pour aider les locataires et les salariés du taxi. En effet, ils ont subi et subissent encore cette concurrence déloyale, tout en leur demandant de financer ce fonds de garantie.





Cependant, pour être équitable envers tous les chauffeurs de taxi, afin de ne pas privilégier une catégorie par rapport à une autre.

Nous proposons:

- **1-** L'indemnisation des chauffeurs de taxi qui le souhaitent au prix d'acquisition non plafonné financé par les VTC, leurs plateformes de mise en relation et l'état.
- **2-** Distribution de licences gratuite selon le besoin de chaque ville de France, 1500 ADS pour Paris étalés sur 5 ans exclusivement aux locataires et salariés.
- 3- Baisse des charges sociales et retour à la TVA 5.5%.

Nordine DAHMANE Secrétaire National



